

Conditions Générales de Location

Contenu

1 Définition de termes	1
2 Régime juridique	2
3 Réservations	2
4 Prix et conditions de paiement	2
5 Caution et Garantie pour dégradation et vol	2
6 Arrivée et départ	2
7 Annulation	2
8 Pénalité d'annulation tardive et non présentation	3
8.1 Annulation tardive avec Période d'Annulation supérieure à 2 jours	3
8.2 Annulation tardive avec Période d'Annulation inférieure à 2 jours	3
8.3 Non présentation	3
9 Modification de la durée du séjour	3
10 Modification des prestations	3
11 Obligations de l'Hôte	4
12 Responsabilité	4
13 Droit applicable	4
14 Détails de la Réservation	5

1 Définition de termes

- **Conditions Générales de Location:** Les termes de ce contrat
- **Hôte:** Le locataire ou les locataires ayant été informé et ayant accepté par l'acte de réservation les termes de ce contrat
- **Propriétaire:** Personne qui met à disposition de manière temporaire de l'Hôte un appartement meublé sous les termes de ce contrat
- **Période de Réservation:** nombre de jours entre la date de validation de réservation et la date de début de séjour
- **Période d'Annulation:** nombre de jours entre la date de notification d'annulation et la date de début de séjour

2 Régime juridique

Le présent contrat a pour objet la location meublée de courte durée. Par conséquent la conclusion de ce contrat doit se faire exclusivement dans le cadre d'une résidence temporaire. L'appartement objet de ce contrat de location ne doit constituer en aucun cas pour l'Hôte une résidence principale ou même secondaire. A la fin du séjour, l'Hôte s'engage à quitter les lieux à la date prévue lors de la réservation. Ainsi toute demande de prolongation du séjour formulée par l'Hôte devra non seulement être approuvée par le Propriétaire, mais aussi faire l'objet d'un nouveau contrat. Le présent contrat est soumis aux dispositions du code civil, ainsi que aux conditions prévues aux présentes. Le Propriétaire renonce à tout recours contre l'Hôte pour des dommages survenus dans l'appartement lors de son séjour. L'Hôte est tenu d'avoir un comportement responsable, civique, dans le respect de la législation en vigueur pendant toute la durée de son séjour dans l'appartement. L'Hôte s'engage à signaler immédiatement, sans attendre, tout problème survenu au cours de son séjour et de veiller à ne pas introduire dans l'appartement toute personne tierce qui n'aurait pas été enregistrée au préalable.

3 Réservations

La réservation d'un appartement n'est prise en compte que sous réserve d'acceptation par le Propriétaire. L'activation de la réservation est possible dès le retour des Conditions Générales de Location signé

4 Prix et conditions de paiement

Le prix est défini en euros. Il comprend non seulement les charges d'électricité et d'eau (dans la limite d'une consommation raisonnable et responsable), abonnements internet, toutes taxes à l'exclusion des taxes de séjour, mais aussi la mise à disposition temporaire de l'appartement meublé. Les prestations et services optionnelles feront l'objet d'un supplément de prix

Un acompte est dû au moment de la réservation de l'appartement

Au moment de l'occupation des lieux, et sur présentation de facture, l'Hôte devra solder le paiement de la somme correspondant au prix total de toutes prestations de base et optionnelles

5 Caution et Garantie pour dégradation et vol

Lors de l'occupation des lieux, un chèque caution de 1000 € sera remis par l'Hôte. Les données de carte bancaire de l'Hôte (numéro de la carte bancaire avec la date d'expiration et le cryptogramme visuel), peuvent être tenues pour garantie

En effet, si non seulement aucune dégradation des lieux, des meubles et des équipements ainsi qu'aucune disparition n'ont été constatées, aucun prélèvement sur carte bancaire ne sera effectué et le chèque caution sera restitué à l'Hôte; dans le cas contraire, **une compensation par le chèque caution et/ou un prélèvement sur carte bancaire sera effectué pour couvrir la réparation de toutes les dégradations et les remplacements en valeur à neuf de tous objets manquants ou détruits**

En particulier **la perte par l'Hôte des clefs de la porte d'entrée blindée rendra nécessaire le remplacement en valeur à neuf de la même à charge totale de l'Hôte**

6 Arrivée et départ

L'appartement est mis à la disposition de l'Hôte dès 15h00. L'Hôte devra le cas échéant rendre les clés avant 11h00 le jour du départ, faute de quoi il lui sera facturé une journée complète additionnelle

7 Annulation

Toute annulation, pour être prise en compte, doit faire l'objet d'une notification soit par email, soit par téléphone. Elle doit être effectuée dans les plus brefs délais pour éviter tous désagréments d'annulation de la dernière minute ainsi que la mise en place des pénalités supplémentaire d'annulation tardive.

La somme versée à titre d'acompte vaut frais d'annulation, soit 25% du montant total du séjour, dans le cas suivant:

- La Période d'Annulation excède la moitié de la Période de Réservation (arrondie à la journée entière par défaut) tout en restant supérieure à 2 jours

Par contre si la Période d'Annulation n'excède pas la moitié de la Période de Réservation (arrondie à la journée entière par défaut) ou si la Période d'Annulation est inférieure à 2 jour, des conditions d'annulation tardive vont s'appliquer

8 Pénalité d'annulation tardive et non présentation

Toute annulation tardive et tous cas de non présentation seront soumis aux pénalités supplémentaires suivantes:

8.1 Annulation tardive avec Période d'Annulation supérieure à 2 jours

Une annulation tardive entraîne une pénalité d'une somme correspondant à 35% du montant total du séjour. La somme versée à titre d'acompte, soit 25% du montant total du séjour, vaut une partie des frais d'annulation. Une pénalité supplémentaire, soit 10% du montant total du séjour, sera également prélevée sur la carte de crédit présentée lors de la réservation ou réglée par l'Hôte par tout autre moyen de paiement

8.2 Annulation tardive avec Période d'Annulation inférieure à 2 jours

Une annulation tardive entraîne une pénalité d'une somme correspondant à 40% du montant total du séjour. La somme versée à titre d'acompte, soit 25% du montant total du séjour, vaut une partie des frais d'annulation. Une pénalité supplémentaire, soit 15% du montant total du séjour, sera également prélevée sur la carte de crédit présentée lors de la réservation ou réglée par l'Hôte par tout autre moyen de paiement

8.3 Non présentation

Une non présentation au rendez vous de réception entraîne une pénalité d'une somme correspondant à 50% du montant total du séjour. La somme versée à titre d'acompte, soit 25% du montant total du séjour, vaut une partie des frais d'annulation. Une pénalité supplémentaire, soit 25% du montant total du séjour, sera également prélevée sur la carte de crédit présentée lors de la réservation ou réglée par l'Hôte par tout autre moyen de paiement

9 Modification de la durée du séjour

L'Hôte doit se conformer aux dates précisées lors de l'activation de sa réservation

Cependant l'Hôte peut prolonger la durée de son séjour initial compte tenu de la disponibilité et sous acceptation par le Propriétaire. Dans un souci d'offrir une meilleure prestation à l'Hôte, celui-ci devra informer le Propriétaire de la modification de la durée du séjour dans un délai raisonnable voir 48 heures avant, soit par email, soit par téléphone

En outre l'Hôte peut abrégé la durée de son séjour exclusivement dans un délai de 48 heures précédent son départ anticipé. La partie du séjour abrégée reste facturée à hauteur de 30% de sa valeur initiale

10 Modification des prestations

Le Propriétaire met au service de l'Hôte outre les prestations principales, les prestations dites optionnelles. Dans ce cas l'Hôte, s'il le souhaite pourra se prévaloir du bénéfice des options proposées. Les prestations fournies feront l'objet d'une facturations supplémentaires compte tenu de la nature de l'option choisie

En cas d'évènements de force majeure, le Propriétaire pourra modifier en partie ou dans la totalité les prestations tant principales qu'optionnelles. Les prestations non fournies ne feront ni l'objet d'une facturation, ni l'objet d'aucune demande de dommages et intérêts

11 Obligations de l'Hôte

Le Propriétaire met à la disposition de l'Hôte un appartement en excellent état et avec une liste d'équipements conforme à l'inventaire exposé par le Propriétaire lors de la réception. La conformité de l'inventaire est garantie par un contrôle détaillé à chaque départ. Dès son arrivée et à sa demande, l'Hôte peut exiger une vérification écrite conjointe de l'état de lieux ainsi que des équipements avant l'occupation de l'appartement

Pendant son séjour, **l'Hôte a l'obligation de veiller à la propreté et au maintien de l'état d'origine de tous équipements et tous mobiliers de l'appartement.** Par conséquent, l'Hôte se doit de laisser les lieux dans l'état dans lequel il était à son arrivée. Le Propriétaire se réserve le droit de vérifier ou de contrôler le bon état des lieux pendant et à la fin du séjour. Ainsi, si après vérification ou contrôle l'on constate toute altération ou objets manquants ou le cas échéant objets détériorés pendant et à la fin du séjour, la réparation ou la restitution des objets manquants ou dégradés sera facturée sur la carte bancaire de l'Hôte constituant la garantie et/ou prélevée sur le chèque caution

Il est interdit de fumer dans l'appartement ainsi que dans toutes parties communes de l'immeuble. Les animaux ne sont pas admis ni dans l'appartement ni dans l'immeuble

Il est strictement interdit d'utiliser les connexions internet pour tous usages non admis par la loi française en vigueur, ainsi que pour tout téléchargement de tout contenu de toutes sortes par le net, notamment tout contenu protégé par des droits d'auteurs, tout contenu à caractère pornographique. L'Hôte sera tenu responsable, pour la période de son séjour, et poursuivi en cas d'actions légales civiles et/ou pénales

Dans l'appartement est strictement interdit la consommation de toute drogue, la pratique de trafics illégaux en tout genre, la pratique de comportements moralement illicites, comme par exemple la prostitution dans toutes ses formes. Le voisinage étant sensibilisé pour signaler tout comportement faisant référence à ces interdictions, ces comportements illicites conduiront à une rupture immédiate de contrat, une obligation de quitter l'appartement sur le champ, ainsi qu'à une alerte aux autorités judiciaires compétentes. Aucun remboursement du montant du séjour restant ne sera fait

12 Responsabilité

Le Propriétaire décline toute responsabilité en cas de disparition ou altération d'objets appartenant à l'Hôte que celle-ci se soit produite aussi bien dans les locaux loués (appartement, garage ...) que dans toute partie collective de l'immeuble de ces locaux.

13 Droit applicable

Le Droit français s'applique pour tout litige, différend, toute réclamation relatifs aux termes du présent contrat

14 Détails de la Réservation

Nom et prénom de chaque hôte (obligatoire): ...

Adresse de résidence principale de chaque hôte (obligatoire): ...

Adresse email de chaque hôte (obligatoire): ...

Téléphone de l'hôte responsable de la réservation (obligatoire): ...

Séjour: ...

Prix: ...

Lu et Approuvé par: ...

En Date du: ...